

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR PERSONNE MINEURE



- **Présence obligatoire** de l'enfant au dépôt (quelque soit l'âge de l'enfant) et au retrait (à partir de 12 ans).
- **Tout dossier incomplet** (originaux et photocopies) **ne pourra pas être accepté** et un nouveau RDV devra être pris selon les délais applicables.
- Le dépôt des dossiers se fait uniquement sur **RENDEZ-VOUS**

PRÉ-DEMANDE & PRISE DE RENDEZ-VOUS



1_ Je réalise ma pré-demande en ligne <https://ants.gouv.fr/> et j'imprime les documents.



2_ Je prends un rendez-vous : <https://www.rdv360.com/mairie-de-neuilly-plaisance-93360-neuilly-plaisance>



3_ Je me présente en Mairie pour mon rendez-vous avec le récapitulatif de la pré-demande, les originaux des documents requis et leurs photocopies.

J'ai rendez vous le : / / à : h

LES DOCUMENTS À FOURNIR :

3 CAS DE FIGURE

1^{ère} demande

- Récapitulatif de la pré-demande
- Passeport en cours de validité : **original + photocopie**
OU
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'acte d'état civil est dématérialisés ou pour les Français dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes)
- Photo d'identité **conforme aux normes en vigueur** (voir précisions en dernière page)
- Justificatif de domicile de moins d'un an du représentant légal: **original + photocopie**
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité du représentant légal **présent** :
original + photocopie

Renouvellement

- Récapitulatif de la pré-demande
- Carte nationale d'identité à renouveler : **original + photocopie**
- Photo d'identité **conforme aux normes en vigueur** (voir précisions en dernière page)
- Justificatif de domicile de moins d'un an du représentant légal : **original + photocopie**
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité du représentant légal **présent** :
original + photocopie

Si la carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans :

- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans : **original + photocopie**
OU
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si le lieu de naissance est une ville dont les actes d'état civil sont dématérialisés ou pour les Français dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes)

Perte / Vol

- L'ensemble des documents exigés en cas de **1^{ère} demande**
- Timbre fiscal dématérialisé de 25€ (achat en ligne sur le site ants.gouv.fr ou chez un buraliste)
- Déclaration de perte à remplir sur place ou en utilisant le CERFA n°14011*02 :
OU
Déclaration de vol : **original + photocopie**

SITUATIONS PARTICULIÈRES NÉCESSITANT DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

i Si le parent ou tuteur est hébergé :

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge : **photocopie uniquement**
 - Attestation de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez lui de manière stable ou depuis plus de 3 mois (les nom et prénom de l'enfant doivent être mentionnés dans l'attestation) : **original**
 - Justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant : **original + photocopie**
-

i Si le mineur est en garde alternée :

- Justificatif de domicile de l'autre parent : **original + photocopie**
 - Photocopie** de la pièce d'identité de l'autre parent
-

i Si le mineur est né à l'étranger ou né en France de parents nés à l'étranger :

- Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : **original + photocopie**
 - Certificat de nationalité française (pour une 1ère demande de pièce d'identité française)
-

i Pour l'utilisation d'un double nom :

- Une attestation du parent présent précisant que le parent absent est informé du souhait d'ajouter son nom au nom d'usage + **photocopie de sa pièce d'identité**
 - Le consentement du mineur de + de 13 ans
-

i En cas de tutelle :

- La décision de justice désignant le tuteur : **originale + photocopie**

INFORMATIONS PRATIQUES



Une photo d'identité conforme aux normes :

- photo datant **de moins de 6 mois**
- au format 35mm*45mm. Il est recommandé de veiller au bon état de votre photo (pas de pliure, déchirure, griffure...) et de ne pas la découper.
- respectant plusieurs caractéristiques à retrouver sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>



Le justificatif de domicile peut être par exemple l'un des documents suivants :

- facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone
- avis d'imposition de l'année en cours ou taxe d'habitation
- attestation ou facture d'assurance du logement
- quittance de loyer ou titre de propriété

L'impression d'une facture électronique est acceptée. Le justificatif de domicile doit être au nom du représentant légal **présent**.



Depuis 2014, la carte nationale d'identité **est valide 15 ans à compter de sa date d'émission**



À l'aide de votre smartphone **scannez les QRcodes** pour :



Prendre RDV
en Mairie



Remplir la
pré-demande
sur l'ANTS



Voir les
caractéristiques
d'une photo
d'identité
conforme